

République Française		COMMUNE DE SOLUTRE-POUILLY
Département de Saône et Loire		Extrait du Registre des arrêtés du Maire de la commune de SOLUTRE-POUILLY
Arrondissement de Mâcon		
OBJET :	Arrêté de circulation pour les travaux de réfection d'enrobés Petite Rue de la Pompe – Rue Edmond LANEYRIE - Route du Gros Bois – Impasse du Clos.	

Nous, Maire de Solutré-Pouilly,

- Vu la demande d'autorisation de travaux transmise le 22 Octobre 2024 par l'entreprise DE GATA SAS, 261 Rue du Pain Milieu, 01750 REPLONGES, représentée par Monsieur Xavier DE GATA, pour des travaux de réfection de chaussées en enrobés, petite rue de la Pompe, Rue Edmond LANEYRIE, Route du Gros Bois, Impasse du Clos à SOLUTRE-POUILLY,

- Vu le Code des Communes,
- Vu le Code de la voirie routière,
- Vu que pour la bonne exécution des travaux, il y a lieu de réglementer la circulation.

ARRETONS

ARTICLE 1 : Autorisation.

Le bénéficiaire est autorisé à exécuter les travaux décrits ci-dessus à compter du 28 Octobre 2024 pour une durée de 20 jours calendaires.

ARTICLE 2 : Circulation.

Les Routes suivantes seront barrées à la circulation pendant toute la durée des travaux :

- Petite rue de la Pompe,
- Rue Edmond LANEYRIE
- Route du Gros Bois,
- Impasse du Clos.

ARTICLE 3 : Stationnement.

Le stationnement sera interdit pendant toute la durée des travaux.

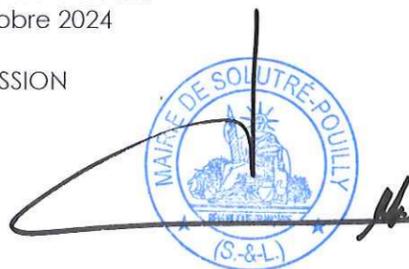
ARTICLE 4 : redevance d'occupation du domaine public.

Par délibération du 3 novembre 2009, la municipalité a fixé, à compter du 1^{er} janvier 2010 une redevance d'occupation du domaine public de 20€ par mois à compter du 4^{ème} mois d'occupation du domaine public (pour échafaudage, clôture de chantier, dépôt de matériaux, bois, engins de chantier, matériels de chantier...). La première demande jusqu'à concurrence de 3 mois est gratuite. Le règlement de cette participation se fera par l'émission d'un titre de recette établi au nom du demandeur.

ARTICLE 5 : Sécurité et signalisation de chantier

Les panneaux de circulation réglementaires seront installés par l'entreprise chargée d'exécuter les travaux pour permettre l'application du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie et publié dans les conditions habituelles.

Fait à SOLUTRE-POUILLY
Le 22 Octobre 2024
Le Maire,
Alban VOSSION





Solutré-Pouilly - Programme de Voiries 2024

COURRIER ARRIVÉ LE
26 FEV. 2024

